

PROVINCE DE QUÉBEC



## AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

### Promulgation du règlement numéro # 360

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Michel Barrière, directeur général, secrétaire trésorier de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, que :

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec a adopté le 7 mai 2018 le règlement numéro # 360 intitulé « Règlement # 359 modifiant le règlement de zonage # 346».

Le Comité administratif de la MRC de Témiscouata a examiné et étudié ce règlement et émis le certificat de conformité à sa séance ordinaire du 28 mai 2018.

Toute personne qui voudrait consulter ledit règlement peut le faire en se rendant au bureau municipal au 150, rue Saint-Joseph à Saint-Michel-du-Squatec du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 H 00.

DONNÉ À Saint-Michel-du-Squatec

*Ce quatrième jour de juillet de l'an deux mille dix-huit*

---

Michel Barrière, directeur général, secrétaire-trésorier